Compte rendu conseil de la formation du lundi 9 juillet 2012

Le conseil a duré 5 heures et je vous en résume les points essentiels.

Le CR a été adopté à l'unanimité.

1/ Un comité permanent va être créé (ce sera le bureau du Conseil).

Il prépare les Conseils, l'ordre du jour, les informations politiques, pour accélérer les conseils qui durent trop longtemps.

Il comprendra :

Le VP étudiant et le VP du conseil, le directeur de la formation, les chargés de mission, plus 9 membres : 5 enseignants -2 BIATOS-2 étudiants.

La différence avec la commission est leur rôle : celle-ci sera plus précisément chargée de l'évaluation et d el'offre de formation.

Vote U -1 abst

2/ Représentant au groupe de travail des enseignants-chercheurs :

1 par secteur disciplinaire issu du Conseil de la Formation, avec une première réunion fin août, dont l'objet sera de déterminer la valorisation financière pour chaque tâche.

Pour la dernière année du contrat, un changement des règles appliquées jusqu'alors semble difficile, mais il va falloir harmoniser.

Sont élus :

-secteur STS : B. OBLET

-secteur ARTS LL B. SCHMIDT

-secteur SHS : B. SIMMONOT

-secteur DEG/ E. DESCHANET

3/ Calendrier universitaire :

2 ajouts sont votés à l'unanimité

4/Contrôle des connaissances :

C'est le Collégium qui décide.

3 cadres sont présentés : MASTER, LICENCE, L PRO

La cadrage MASTER est adopté avec 3 votes contre.

Pour le cycle licence, une question est longuement débattue : le cas des AJAC ;

Il faut 42 crédits pour en bénéficier, mais la question soulevée est de savoir si les UE compensées-non obtenues donc non capitalisables- sont prises en compte.

Dans le nouvel arrêté du 1er août, ce n'est plus le cas. Le problème se pose pour les étudiants en mobilité – changement de filière, semestre à l'étranger, autre université- car dans ces cas, seules les UE validées sont prises en compte.

Une phrase va être introduite : « pour bénéficier du statut d' AJAC, 70% des crédits obtenus par capitalisation ou pas seront pris en compte… »

P. Casin a demandé si les UE obtenues pouvaient être repassées à al demande de l'étudiants souhaitant avoir une meilleure note. C'est non.

Une autre question est la possibilité pour l'étudiant de renoncer à la compensation–comme en DUT par exemple.

Ce sera du ressort du Collégium.

Le Président arrive, en retard et il aborde ses informations :

Le DGS F. Noel et l'AC M. ANGEL sont nommés officiellement, l'arrivée d'UN DGS adjoint de la Région lorraine, JF MOLTER et 3 DGS délégués : en charge du CHSCT et des conditions de travail, de la vie institutionnelle et pour le dernier des processus opérationnels.

Temporairement , une personne sera chargée de traiter en relation avec le médiateur des cas individuels difficiles.

M. Oget aborde un problème : les étudiants de M2 de l'UL sont attirés par l'Université de Strasbourg qui leur propose 10 mois de logement et une bourse spécifique sur 10 mois en utilisant les crédits IDEX et LABEX.

Le Président aborde le cas des départements d'IUT et de la PACES ; dont le statut est incompatible avec le décret.

Un calendrier avec une date butoir va être déterminé pour traiter ce sujet.

5/ Information :

Les listes d'information des étudiants. Il en existe 1500 actuellement.

Une réflexion a été menée sur ce thème et en relation avec APOGEE, des liste seront établies par diplôme, par année, par VET .

Ex : dut gea 2ème année: iutnb-u2-gea-financescompta-fi (formation initiale)

Le suffixe prev sera ajouté pour les listes de l'année précédentes.

Les étudiants auront accès aux listes comme actuellement sur Nancy

Un certain nombre de personnels auront accès à ces listes.

Certains ont fait part de crainte de débordements divers de la part des étudiants, mais la décision finale a été de tester ces listes , de voir pour en rajouter d'autres suivant les besoins et en fonction du résultat d'en modifier éventuellement les accès.

Vote U.

Pour la consultation des données personnelles des étudiants comme actuellement, vote U -5 abs.

Pour l'affichage des notes, consultables par les étudiants et par les enseignants concernés, vote U.

6/ Ouverture de formations :

-MASTER STAPS : pas de chiffrage du coût, pas passé au Collégium, pas de responsable de présent.

Vote négatif 19c-8abt-4 pour. L'UNSA a voté contre.

-préparation agrégation S2I. L'IUFM ayant des moyens-moins d'étudiants- VOTE U.

-MASTER LAE Anglais Polonais

3 étudiants intéressés.

La question du seuil a été évoquée. Pas passé au Collégium, mais apparemment, les Collégium ne savaient pas qu'ils devaient statuer sur ces ouvertures.

6C-11A-11P L'UNSA s'est abstenu.

-LP GRC IUT METZ

Coût nul : apprentissage mais le Président rappelle qu'en HC , il y en quand même un coût...

Vote U.

-Ecoles ingénieurs-Mines et ESIAL- demande d'ouverture d'un parcours en apprentissage.

Vote U.

7/ Modification des maquettes :

Pour la dernière année du contrat, elles devaient être à la marge et à coût constant. Il y en a eu 50 de déposées, dont un certain nombre ne respectaient pas ces consignes. Longue discussion, et décision au final : les modifications relatives à des questions administratives et de légalité respectant le cadre donné initialement sont approuvées, non pour toutes les autres.

Vote U.

-*maquettes du secteur santé :*

Quel est le rôle du CF : c'est un avis politique, le rôle d'expertise sera tenu par le Collégium.

Vote U sous réserve d'auto-financement.

-capacité de médecine :

Vote U

-DES de médecine générale :

Vote U.

8/ Formation continue :

Le règlement intérieur pour les auditeurs de formation continue est adopté à l'U.

Les tarifs FC présentés également, notamment ceux de l'IUT après rectification d'une erreur de forme.

Vote U.

9/ Tarifs de frais spécifiques :

Pour les polycopiés de l'IUT de NB, les tarifs présentés sont votés, sous réserve impérative de mise en ligne des contenus des polycopiés.

Vote U avec 1 abs.

10/ Conventions :

Celles de l'IUT de Metz sont votées à l'U.

Celles de l'UFR LL de Metz posent problème, la date d'application est pour 2011-2012, donc vote rétroactif et demandé pour 3 ans.

Les conventions ne sont votées que jusqu'au 31 08 2012, avant le prochain contrat.

Fin du conseil à 14h.